



ASSOCIATION DES JURISTES SENEGALAISES

A.J.S

S/c Siège

Cité Sonatel I en face Samu Municipal sur les deux voies de Liberté VI



COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Association des Juristes Sénégalaises (AJS) salue l'initiative du gouvernement relative au programme de retrait d'urgence des enfants de la rue dont la mise en œuvre permet à notre Pays de se conformer aux principes érigés par les Instruments juridiques internationaux et régionaux de protection et de promotion des droits de l'enfant signés et ratifiés ainsi qu'aux textes et stratégies nationaux de protection des enfants.

L' AJS n'a cessé, depuis des années, d'alerter les Autorités et l'opinion sur la problématique des enfants en situation de rue qui expose ces derniers à toutes formes de violences, d'exploitation et de dérives ; elle a toujours exigé au niveau de toutes les Instances étatiques et à l'occasion de toutes ses activités, l'application effective des lois protectrices des droits de l' enfant .

L'AJS exhorte le Gouvernement, pour solutionner définitivement ce phénomène, à, entre autres :

- impliquer tous les acteurs concernés (maîtres coraniques, familles, organisations de la société civile, acteurs communautaires, autorités, Etats limitrophes...) ;
- faire suivre cette initiative de mesures d'accompagnement permettant la prise en charge des enfants recueillis, leur retour et maintien en famille et leur réinsertion sociale ;
- à finaliser les projets relatifs à la modernisation des daaras,
- l'adoption du projet de code de l'Enfant.

L'AJS encourage le Gouvernement et lui réitère toute sa disponibilité.

Fait à Dakar le 05 Juillet 2016